Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

*La Ministre*

*Paris, le* 19/09/2017

Messieurs,

Le Gouvernement a fait le choix du dialogue social pour moderniser en profondeur les relations sociales de notre pays et créer les conditions d'une meilleure adaptation des entreprises aux enjeux économiques et sociaux de notre temps. Un dialogue social de qualité est un des facteurs décisifs de la compétitivité d'une entreprise et de l'engagement des salariés.

Les ordonnances qui seront adoptées en Conseil des ministres le 22 septembre prochain et publiées la semaine suivante au journal officiel de la République représentent une étape sans précédent dans le rôle croissant donné au dialogue social, dans l'entreprise mais aussi dans la branche. Sans un dialogue social de qualité, les entreprises et leurs salariés ne pourront pas bénéficier des nouvelles marges de manœuvre et d'adaptation mises en place par les ordonnances.

Au-delà de ce cadre juridique rénové, c'est maintenant l'engagement des acteurs de la négociation sociale dans l'entreprise qui va être décisive. C'est la raison pour laquelle, le 10 juillet dernier, j'ai confié à Jean-Dominique Simonpoli la mission d'identifier les voies et moyens de favoriser et de valoriser l'engagement des salariés au service de l'intérêt général de l'entreprise, qu'ils soient élus du personnel ou surtout délégués syndicaux.

Le rapport de grande qualité qu'il m'a remis le 4 août identifie vingt propositions en ce sens. Si toutes ne peuvent être mises en œuvre à ce stade, j'en ai retenu une majorité qui dessine un ensemble cohérent et efficace pour réussir le développement du dialogue social dans les entreprises de notre pays.

Monsieur Jean-Dominique SIMONPOLI
Directeur général
Association Dialogues
9, rue Beaujon
75008 PARIS

Monsieur Gilles GATEAU
Directeur général adjoint des Ressources humaines
AIR FRANCE
45, rue de Paris
95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

127 RUE DE GRENELLE – 75350 PARIS SP 07
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00

Je souhaite donc vous confier la mission d'œuvrer, ensemble, à l'approfondissement et à la mise en œuvre de ces premières propositions. Il s'agit de mobiliser les différents acteurs impliqués –patronaux, syndicaux, publics, éducatifs-, d'identifier les meilleures pratiques à diffuser, de proposer des mesures concrètes de mise en œuvre et d'impulser si nécessaire des études et expertises complémentaires.

Vos propositions permettront de renforcer la dynamique que nous voulons créer pour renforcer la culture du dialogue social dans notre pays.

Ainsi, s'agissant des propositions favorisant l'employabilité et la formation des élus du personnel et des délégués syndicaux, vous approfondirez la réflexion sur les conditions de mise en œuvre effective prévues par les ordonnances. De même, l'élaboration de dispositifs de valorisation des compétences des élus et des délégués syndicaux, la priorisation des questions économiques et sociales dans le cahier des charges de l'INTEFP ainsi que l'encouragement aux formations communes par accord collectif requièrent un travail d'identification des meilleures pratiques existantes et la construction d'un guide pédagogique et incitatif à destination des entreprises et des organisations syndicales. Je vous demande de réaliser ce travail et de me proposer les éventuelles évolutions législatives ou réglementaires de nature à favoriser l'appropriation rapide et effective de ces dispositions par les entreprises et les acteurs concernés.

En outre, le recours au bilan de compétences des élus et des délégués syndicaux, facilité dans les ordonnances, ainsi qu'un accès plus important au troisième concours d'inspecteur du travail, méritent un travail d'accompagnement que vous conduirez avec les acteurs et administrations idoines.

Enfin, il est important de mobiliser un réseau de grandes écoles et d'universités pour encourager la formation continue des élus et des délégués syndicaux. Sur la base des expériences existantes, vous identifierez un groupe pionner d'écoles et d'universités volontaires pour développer ces formations et favoriser aussi bien la reconnaissance et l'acquisition de compétences nécessaires soit à la poursuite de l'exercice d'un mandat, soit la reconversion professionnelle. Vous étudierez également les moyens de remettre au centre des formations RH et de management la connaissance des relations sociales et la capacité de négociation.

S'agissant des mesures visant à développer le dialogue social dans les TPE/PME et la prise en compte de la spécificité de ces entreprises dans les négociations de branche, je souhaite que vous proposiez les moyens de les rendre effectives. Le financement par l'AGFPN des frais occasionnés par la participation des délégués syndicaux issus des TPE/PME aux négociations de branche, prévu par les ordonnances, verra ses conditions précises définies par décret. Je souhaite que vous participiez à son élaboration afin qu'il soit pleinement effectif et favorise l'intégration de délégués issus des TPE/PME dans les délégations syndicales de branche.

De même, la mise en place de binômes employeur-salarié, au niveau des branches, est une piste intéressante pour soutenir le développement du dialogue social dans les TPE/PME. Après avoir rencontré les branches les plus engagées dans ce domaine, vous retiendrez les pratiques les plus innovantes et efficaces et me ferez des propositions pour encourager leur diffusion.

127 RUE DE GRENELLE – 75350 PARIS SP 07
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00

Enfin, le Gouvernement souhaite mettre en place un observatoire du dialogue social, dont le rôle serait triple. D'abord, il aurait en charge le suivi du développement de la négociation et de ses pratiques, dans les grandes entreprises comme dans les PME, et analyserait les facteurs susceptibles de l'encourager comme de le freiner. Ensuite, il identifierait les meilleures pratiques et favoriserait leur diffusion dans l'ensemble des entreprises et des branches. Enfin, il établirait un état des lieux en matière de discrimination syndicale et proposerait les évolutions nécessaires. Je souhaite que vous puissiez rencontrer l'ensemble des organisations patronales et syndicales afin d'élaborer un projet précis pour cet observatoire, qu'il s'agisse de sa composition ou de ses modalités de fonctionnement. Il pourra s'adosser aux commissions et institutions existantes, notamment le haut conseil du dialogue social.

Pour mener à bien cette mission essentielle au succès de la réforme engagée par le Gouvernement, vous bénéficierez de l'appui de mon administration, en particulier de l'expertise de la direction générale du travail, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi que de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Mon cabinet se tiendra également à votre disposition pour échanger régulièrement sur l'évolution de vos travaux, que vous me remettrez à la fin de l'année.

Sachant compter sur votre expérience au service de l'intérêt général de notre pays et votre sens du dialogue social, je vous prie, Messieurs, de recevoir, l'expression de ma considération distinguée.

Muriel PENICAUD

127 RUE DE GRENELLE – 75350 PARIS SP 07
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00